



Le + syndical

**CGC-DGFiP**

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69

Site : [www.cgc-dgfip.info](http://www.cgc-dgfip.info)

Adresse mail : [cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr)

## **CE QUI NOUS ATTEND A LA RENTREE 2017/2018**

Août 2017

Lors de sa dernière entrevue avec l'Administration, la CGC-DGFiP a rappelé que le périmètre du dialogue social se limitait aux modalités de mise en œuvre des dispositifs décidés et finalisés en amont des concertations avec les OS. Pourrons nous encore échanger même de cela dans les prochains mois ?

La situation dans les services va encore s'aggraver avec une feuille de route clairement tracée, qui va amplifier les difficultés actuelles à maintenir un service public performant et de qualité au sein de la DGFiP.

Les décisions politiques appliquées par les responsables de la DGFiP consistent à :

- réduire les effectifs ;
- bloquer voire diminuer la masse salariale ;
- accélérer l'adaptation des structures au réseau.

### **1- Une diminution importante des effectifs**

Le ministre du Budget a précisé le contenu des économies à réaliser soit 4 à 5 milliards d'euros d'ici fin 2017 pour ramener le déficit de 3,2 du PIB à 3%.

Bercy réfléchit également aux nouvelles économies à réaliser pour cantonner le déficit sous les 3% en 2018, ce qui nécessite 15 à 20 milliards d'économies par rapport à la croissance prévisible des dépenses.

Le coût du personnel des administrations, représente quelque 40% des dépenses de l'Etat. C'est donc la masse salariale et spécialement celle de la DGFiP qui est identifiée comme la variable d'ajustement budgétaire.

La décision de supprimer 120 000 emplois sur le quinquennat, va de nouveau concerner principalement la DGFiP. Dès lors que la DGFiP conserve toutes ses missions, comment pourra-t-elle supporter un tel plan social en maintenant son niveau de performance.

Au delà des baisses des effectifs, ce sont les rémunérations et les carrières qui sont également dans le viseur.

## 2- Des rémunérations bloquées voire diminuées

Suite à la publication du rapport de la Cour des comptes « situation et perspectives des finances publiques », le ministre de l'Action et des Comptes Publics, Gérald Darmanin, a annoncé directement par la voie des médias, le 29 juin, le gel du point d'indice des fonctionnaires pour 2018. A cela s'ajoute le rétablissement du jour de carence en 2018, qui avait été précédemment instauré en 2012, puis supprimé en 2014.

D'autres mesures viennent compléter cette rigueur :

- le report du calendrier de mise en place de PPCR annoncé au Conseil commun de la Fonction Publique le 10/07/2017 qui en soit pénalise d'abord les AFiPA puisque s'agissant des autres grades de la catégorie A à la DGFIP, le dispositif prévu est minimaliste ;
- les réformes sur les retraites qui consistent à porter les retenues des fonctionnaires au niveau de celles des salariés du secteur privé. Chaque année, au 1<sup>er</sup> janvier, nous contribuons davantage au régime de retraite de la Fonction publique. C'est ainsi que le taux de pension civile passera de 10,29% en 2017 à 10,56% au 01/01/2018 ;
- l'arrivée du RIFSEEP à la DGFIP au 01/01/2019 (au 01/01/2018 pour les géomètres) avec en point de mire des primes attachées aux postes avec une composante « facultative », le complément indemnitaire annuel (CIA) appliqué aux cadres A ;
- la baisse du nombre de promotions, les transformations d'emplois pour réduire le coût ou gérer la pénurie d'effectif. Nous pouvons citer à titre d'exemple les services de vérifications ou l'IDIV CN remplace progressivement l'IP en qualité de chef de brigade.

La baisse des effectifs conduit l'Administration à revoir les périmètres d'affectation et à procéder à des regroupements de structures dans des délais restreints et contraints.

## 3- Une accélération du dispositif d'adaptation des structures au réseau (ASR)

Voici quelques exemples d'adaptation des structures au réseau (ASR) dans 3 départements de la petite couronne.

### a- En Seine-Saint-Denis

#### 1- Fermetures, transferts, fusions, créations de trésoreries (2017/2018)

##### **Fermeture de la trésorerie d'Aubervilliers**

**Fermeture de la trésorerie mixte de Bagnolet au 01/01/2018** avec transfert du recouvrement au SIP de Montreuil et transfert de la mission SPL à la trésorerie municipale de Montreuil.

**Transfert d'activité de la trésorerie de la Courneuve vers les trésoreries de Drancy et du Blanc-Mesnil.**

**Restructuration fusion à venir de la trésorerie principale de Neuilly Plaisance.** La municipalité a résilié le bail avec la DDFIP. Le recouvrement serait transféré sur le

SIP de Neuilly-Sur-Marne tandis que la partie communale serait fusionnée sur Noisy-Le-Grand.

**Spécialisation des trésoreries mixtes en trésoreries secteur public local sur Epinay, Stains, Tremblay-en-France** avec transfert du recouvrement sur les SIP. Le SIP de Saint-Ouen devrait gérer le recouvrement d'Epinay, le SIP de Saint-Denis celui de Stains et le SIP de Livry-Gargan celui de Tremblay-en-France.

La trésorerie de Tremblay-en-France devient le service comptable de l'intercommunalité de « Terre d'envoi ». Une partie de ses effectifs devrait venir de Sevran en remplacement de ceux qui partiront au SIP de Livry-Gargan.

## 2- Création de SIP

**Il est prévu en 2019 de créer le SIP de Bondy.** Cette création est pour l'instant mise entre parenthèse. La direction explique qu'une implantation à Noisy-Le-Sec serait mauvaise en raison de l'état des locaux. Un immeuble domanial est disponible à Rosny-Sous-Bois dans lequel se trouve actuellement le centre national de la formation routière. Un bureau d'étude est missionné pour évaluer les travaux.

Dans le cas d'une décision pour s'installer sur ce site, les bâtiments de Noisy-Parc et Noisy-Le-Sec seraient vendus et l'opération serait bouclée dans un délai de 2 ans.

### b- Dans le Val-de-Marne

#### 1- Fusions de SIP

**Fusion des SIP de Charenton-le-Pont et de Maisons-Alfort.** Le SIP de Charenton-le-Pont rejoindra les locaux du CFP de Maisons-Alfort au dernier trimestre 2018. Les SIP de Maisons Alfort et de Charenton-le-Pont fusionneront le 01/01/2019.

Le service fusionné de Maisons-Alfort comprendra 53 emplois.

La mission foncière de Charenton-le-Pont sera rapatriée à Créteil.

#### 2- Fusions de SIE

**Fusion des SIE de Charenton-le-Pont et de Maisons-Alfort.** Pendant la durée des travaux, le SIE de Maisons-Alfort sera installé dans des locaux provisoires. Au dernier trimestre 2018, le SIE de Maisons-Alfort rejoindra les locaux du SIE de Charenton-le-Pont. Enfin les SIE de Maisons-Alfort et de Charenton-le-Pont fusionneront le 01/01/2019. Le service fusionné à Charenton-le-Pont comprendra 36 emplois.

### 3- Création d'une trésorerie Office Public de l'Habitat (OPH)

**Une trésorerie OPH de compétence départementale sera créée à compter du 01/09/2018 dans de nouveaux locaux à Ivry-Sur-Seine,** sous réserve de l'obtention d'une autorisation pour l'ensemble des services implantés à Ivry-Sur-Seine d'emménager dans ces locaux dont le bail est en cours de négociation. Actuellement, l'accueil du public est réparti sur 7 trésoreries.

La trésorerie OPH comprendra 22 emplois redéployés à partir des trésoreries qui perdront cette mission : trésorerie de Cachan (3 emplois), trésorerie Nord-Val-de-

Bièvre (5 emplois), trésorerie d'Ivry-sur-Seine (6 emplois), trésorerie de Villeneuve-d'Orly (1 emploi) , trésorerie de Créteil (1 emploi).

Le bâtiment de 3 étages disposerait d'une caisse unique pour 8 ordonnateurs (8 OPHLM).

#### **4- Fermeture de la trésorerie Nord Val-de-Bièvre**

##### **Fermeture de la trésorerie Nord Val de Bièvre au 01/01/2018.**

L'opération comporte 2 volets :

- le transfert de gestion comptable et financière des communes de Gentilly et du Kremlin-Bicêtre de la trésorerie Nord-Val de Bièvre vers la trésorerie d'Ivry-sur-Seine.
- la fusion de la trésorerie Nord-Val-de-Bièvre (7 emplois) et de la trésorerie de Cachan (12 emplois après création de la trésorerie OPH).

Les usagers d'Arcueil devront se rendre à la trésorerie de Cachan tandis que ceux de Gentilly et du Kremlin-Bicêtre devront se rendre à Ivry-Sur-Seine.

La trésorerie de Cachan comprendra 19 emplois et la trésorerie d'Ivry-Sur-Seine 18 emplois après redéploiement pour la création de la trésorerie OPH.

#### **c- Dans le Val d'Oise**

##### **1- Fusions, créations de SIP**

##### **Fusions des SIP de Garges Est et de Garges Ouest**

La date de la fusion interviendra administrativement le 01/01/2018 et techniquement à l'issue des opérations de réécriture des bases ILIAD, préalables à la fusion des deux bases, fin mars/ début avril 2018.

La fusion des SIP (non comptables) de Garges Est et Garges Ouest s'inscrit dans le cadre plus large du projet de création d'un SIP (comptable) à Louvres. Initialement envisagée au 01/01/2017, cette opération est reportée au plus tôt au 01/01/2018 pour 2 raisons :

- une contrainte technique (besoin d'une MMA et d'un réseau fibré) ;
- la sectorisation proposée ne semble pas répondre de manière optimale à l'objectif fixé de réduction des flux d'accueil sur le site de Garges. Une nouvelle étude de sectorisation est en cours.

**Création du SIP d'Argenteuil Extérieur au 01/01/2017** par transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries de Bezons, Corneilles-en-Parisis et Sannois qui se traduit par les transferts d'emplois suivants :

- 1 emploi A, 2 emplois B et 3 emplois C sont transférés de la trésorerie de Corneilles ;
- 1 emploi B et 1 emploi C sont transférés de la trésorerie de Bezons ;
- 1 emploi B et 1 emploi C sont transférés de la trésorerie de Sannois.

**Fermeture du SIP d'Ermont Ouest par la fusion avec le SIP d'Ermont Est au 01/01/2018.**

**Fermeture du SIP de Pontoise Sud par la fusion avec le SIP de Pontoise Est au 01/01/2018.**

## 2- Fusions de SIE

### **Fusion des SIE d'Ermont Est et d'Ermont Ouest.**

**Transfert du pôle enregistrement de Garges Centre au SIE d'Ermont Est.** Le pôle d'Ermont enregistrera dans sa base MOOREA les actes ou déclarations des usagers relevant du secteur géographique de Garges déposés à compter du 01 février 2017.

### **Fusion des SIE de Pontoise Est et de Pontoise Sud.**

## 3- Fusions, fermetures, création de trésoreries/recettes des finances

**Fusion de la trésorerie de Beauchamp-Taverny avec la trésorerie de Franconville le Parisis.** La fusion des deux postes s'est réalisée le 2 janvier 2017.

**Fermeture des trésoreries de Sannois et Ermont collectivités par fusion avec la trésorerie de Franconville-le-Parisis au 01/01/2018.** Sur le plan RH, cette opération n'implique pas de changement d'affectation nationale pour les agents (ils conservent la même RAN et la même mission/structure). Ainsi, ils ne sont pas dans l'obligation de participer au mouvement de mutation national. Seule leur affectation locale va être modifiée.

**La partie SPL de la trésorerie de Sannois déménage vers le CFP d'Ermont.** Tous les emplois concernés ont été transférés de la RAN d'Argenteuil vers celle d'Ermont.

**Fermeture de la recette des finances de Sarcelles** avec transfert de la totalité des emplois en direction (à l'exception du poste d'AFiP qui est supprimé), soit 1 A, 1 B et 1 C.

**Fermeture de la trésorerie de Corneilles, spécialisée SPL au 01/01/2017** qui s'est traduit par les transferts suivants :

- l'emploi de A implanté par la direction générale après suppression de l'emploi d'IDiV comptable est transféré en direction ;
- la totalité des emplois restants, après le transfert du recouvrement au SIP d'Argenteuil Extérieur, est transférée à la trésorerie d'Argenteuil municipale, soit 1 A, 6 B et 1 C.

**Spécialisation de la trésorerie d'Eaubonne** qui se traduit par les transferts d'emplois suivants :

- pour le transfert du SPL à la trésorerie d'Ermont Collectivités, 2 emplois B et 2 emplois C sont transférés de la trésorerie d'Eaubonne à la trésorerie d'Ermont Collectivités ;
- pour le transfert du recouvrement au SIP d'Ermont Ouest, 1 emploi B et 3 emplois C sont transférés de la trésorerie d'Eaubonne au SIP d'Ermont Ouest ;
- pour le transfert de l'activité hospitalière : transfert d'1 emploi B et 1 emploi C en provenance d'Ezanville, 2 emplois C en provenance de Luzarches et 1 emploi B en provenance de Louvres à la trésorerie d'Eaubonne.

#### 4- SPF

La fusion, initialement prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2018 des SPF 1 et 4 de Cergy est reportée à 2019. Il en est de même de celle des SPF 2 et 3 de Saint-Leu prévue initialement au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2018.



Ces exemples illustrent le vaste mouvement de restructuration que la DGFIP met en place avec une phase d'accélération pour compenser les baisses importantes d'effectif qui s'annoncent, modifiant ainsi drastiquement le maillage territorial.

Bercy continue de figurer au rang des ministères non prioritaires. La DGFIP devrait donc encore contribuer à hauteur de 25 à 30 000 suppressions d'emplois sur un quinquennat alors qu'elle ne perd pas de missions.

Les agents et cadres semblent résignés puisque leur mobilisation est faible. L'administration en profite pour imposer aux OS ses projets déjà finalisés dans les instances de dialogue social.

Nul doute que les conditions de travail vont encore se détériorer avec une pression particulière sur les cadres chargés quotidiennement de réaliser ces changements et de gérer la pénurie.

Pas étonnant dans ce contexte que l'Administration ait ciblé un dialogue sur la santé au travail, l'action sociale, le handicap, la diversité lors du dernier Comité technique ministériel du 03/07/2017. Prévention des risques oblige !



**La CGC DGFIP se bat à vos côtés pour défendre vos droits.**  
**Pour recevoir régulièrement des informations de la CGC DGFIP**  
**Renvoyez par courriel votre demande expresse à**  
**[cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr)**